

Emetteur de la créance
S.I.A.E.P. DE DOMESSARGUES

10 CHEMIN DES VIGNERONS

30350 DOMESSARGUES

Téléphone : 04.66.83.31.65

Horaires d'ouverture : Lu, Ma, Je 14h - 17h Me 9h - 12h

Mél :



AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE NIMES

15 BD ETIENNE SAINTENAC

CS68286

30942 NIMES CEDEX 9

4535-028257-0062-2



Comptable en charge du recouvrement

Centre des Finances publiques
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE NIMES

15 BD ETIENNE SAINTENAC

CS68286

30942 NIMES CEDEX 9

Téléphone: 0466365123

Horaires d'ouverture : Du lu au ve : 8h30 - 12h30

Mél : sgc.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

HECTARE
160 AVENUE DE LA BOUVINE
CS98280
30900 NIMES

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
81200	2025	30	59

Date d'émission du titre de recette : 06/08/2025

PAYER EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE OU PRELEVEMENT SUR PAYFIP :
<https://www.payfip.gouv.fr>
Identifiant structure publique : 23501
Référence : 2025-59-1

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Facture MT-01-2024 - Solde Branchement AEP Lotissement "Terres de Dolia" à Montagnac-06/08/2025	16339,39			13616,16	2723,23	16339,39
TOTAL GENERAL						16 339,39€

À compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

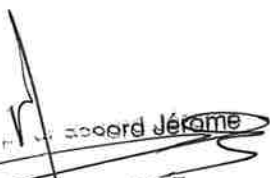
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CLEMENT BERNARD MAIRE

Feuillet 1 sur 1



Pour payer par smartphone, flasher ce code


29 AOUT 2025

Application : HELIOS

Avis des sommes à payer

SOMME A PAYER EN EUROS : 16 339,39

Références

Poste : 030018

Titre de recette : 81200-2025-59

HECTARE
160 AVENUE DE LA BOUVINE
CS98280
30900 NIMES

N° Emetteur : 850033
S.I.A.E.P. DE DOMESSARGUES

TALON DE PAIEMENT

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

00000812250

850033000159 17100000000590000010300185954806 1633939

Pour utiliser les autres modes de règlement, voir au verso.

Autres moyens de paiement

PAR VIREMENT BANCAIRE

Vers le compte bancaire du comptable public ;
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR283000100600C300000000080

Indiquez, en zone objet / libellé les références
suivantes :
81200-2025-59

PAR CARTE BANCAIRE

Munissez-vous de votre avis, au guichet du :
**CENTRE FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE
NIMES**
Tél : 0466365123
Horaires d'ouverture :
Du lu au ve : 8h30 - 12h30

PAR CHEQUE BANCAIRE

En Euro à l'ordre du Trésor public, et tiré
exclusivement sur une banque française. Joignez le
talon de paiement non signé et non agrafé, sans
aucun autre document. Le tout est à envoyer à
l'adresse mentionnée sur le talon de paiement.

En numéraire (dans la limite de 300€) ou carte
bancaire, avec cet avis auprès d'un buraliste ou
partenaire agréé (liste consultable sur le site
<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>)

PAR PRELEVEMENT - Si vous souhaitez que vos dettes futures soient prélevées automatiquement sur votre compte bancaire, et si la collectivité offre cette possibilité, la démarche est la suivante : Vous pouvez régler votre dette par chèque, en numéraire (dans la limite de 300 euro) ou par Internet via Tipi..

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

"Pour contester le bien-fondé de cette dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2 de l'article L.1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)."

Toute somme non acquittée dès la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous).

En cas de contestation, contacter le service dont les coordonnées figurent au recto.

Si vous n'avez pas obtenu satisfaction, vous pouvez:

- Si votre contestation porte sur le bien-fondé de la créance saisir les juridictions administratives ou judiciaires dans les conditions fixées à l'article L.1617-5 1° du code général des collectivités territoriales: «l'action (...) pour contester directement devant la juridiction compétente le bien-fondé de ladite créance se prescrit dans le délai de deux mois à compter de la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite»

- Si votre contestation porte sur la régularité d'un acte de poursuite:

- Saisir au préalable l'administration dont dépend le comptable qui exerce les poursuites dans les deux mois de la notification de l'acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5 2° du code général des collectivités territoriales, L.281 et R.*281-1 et suivants du livre des procédures fiscales (LPF) avant saisine des juridictions. La contestation portant sur l'exigibilité de la somme réclamée doit être soulevée sous peine d'irrecevabilité dans les deux mois du premier acte de poursuite permettant de l'invoquer (article R.*281-3-1 du LPF);
- Si vous n'avez pas obtenu satisfaction, saisir les juridictions compétentes dans un délai de deux mois dans les conditions fixées aux articles L.1617-5 2° du code général des collectivités territoriales, L.281 et R.*281-1 et suivants du livre des procédures fiscales.

- Ou vous adresser au Médiateur des ministères économiques et financiers par Internet:

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur/demande-mediation/formulaire> ou par courrier postal (BP 60153 14010 CAEN Cedex 1). *La médiation ne suspend ni les délais de recours juridictionnels ni les effets du présent acte.*



10 Chemin des Vignerons
30350 DOMESSARGUES
Téléphone : 04.66.83.31.65

Le 19/09/2024

SAS HECTARE
160 avenue de la Bouvine
30350 MONTAGNAC

✗ **Annule et remplace le précédent devis MT-01-2024 du 08/02/2024**

DEVIS N° :	MT-01-2024_V2
Valable jusqu'au :	18/11/2024

Affaire suivie par M. Christophe PANATTONI

Désignation : Nouveau branchement AEP - 14 lots
Adresse : Chemin des Chênes Truffiers - Lot "Terres de Dolia" - 30350 MONTAGNAC

Qté.	Unité	Description	Prix Unitaire HT	Montant HT
1	unité	Découverte de canalisation	110,50 €	110,50 €
1	unité	Pose de signalisation	84,50 €	84,50 €
42	ML	Ouverture de tranchée à la pelle mécanique en terrain ordinaire ≥ 20ml	31,20 €	1 310,40 €
351	DM/M	Plus value pour extraction de rocher	4,03 €	1 414,53 €
21	M3	Remblai de tranchée, traversée de route avec apport et mise en œuvre TV 0/30	45,50 €	955,50 €
8	M3	Confection d'un lit de pose en gravier "grain de riz" d'une épaisseur de 0,10m	46,80 €	374,40 €
42	ML	Compactage de tranchée	3,84 €	161,07 €
1	unité	Raccordement de conduite 150 à 250	949,00 €	949,00 €
3	unité	Fourniture et pose de bouche à clé et tube allonge	95,55 €	286,65 €
1	unité	Fourniture et pose de robinet vanne opercule caoutchouc DN 60	214,50 €	214,50 €
2	unité	Fourniture et pose de robinet vanne opercule caoutchouc DN 100	318,50 €	637,00 €
1	unité	Raccord bride Major Stop PVC DN 63 AUTO-BUT	65,00 €	65,00 €
4	unité	Raccord bride Major Stop PVC DN 110 AUTO-BUT	91,00 €	364,00 €
1	unité	Bride de réduction fonte y compris boulons et joints DN 100X60	143,00 €	143,00 €
1	unité	Té fonte 100X100	162,50 €	162,50 €
3	ML	Canalisation PVC 16 bars DN 60 mm pour longueur inférieure à 20ml	21,45 €	64,35 €
39	ML	Canalisation PVC 16 bars DN 110 mm	25,35 €	988,65 €
1	unité	Analyses d'eau	260,00 €	260,00 €
1	unité	Essais de pression	390,00 €	390,00 €
42	ML	Fourniture et pose de grillage avertisseur	1,95 €	81,90 €
1	unité	Fourniture et mise en place Béton Dosé à 250 Kg	214,50 €	214,50 €
1	unité	Participation renforcement du réseau AEP	10 000,00 €	10 000,00 €
Ac- ph 2 3723 € HT. } 17339,15 € HT SOPH 2 13616,16 € HT }			Montant H.T.	19 231,95 €
			Montant TVA	3 846,39 €
			Montant TTC	23 078,34 €

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre accord sur cette proposition en nous retournant un exemplaire du devis, daté, signé et précédé de la mention : "Devis reçu avant l'exécution des travaux"

Cadre réservé au demandeur Fait à vendargues Signature  Le Bon pour accord le 27/09/2021 Devis reçu avant l'exécution des travaux HECTARE 75 ZI les Portes Dominiennes CS 30020 - 34741 VENDARGUES CEDEX 04 67 79 84 83 SIREN 351 339 660	Le Président,  SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION d'EAU POTABLE DOMESSARGUES - SAINT-THÉODORIT Bernard CLEMENT
--	---